



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy, le 7 mars 2024

Condamnation d'un chauffeur de poids-lourd ayant percuté un fourgon de la DIR Est

Le mardi 5 mars 2024, vers 4h00 du matin, un fourgon de la DIR Est a été violemment percuté par un poids-lourd.

L'accident s'est déroulé sur l'A31 dans le sens de circulation Thionville vers Metz, au niveau de la commune de Hagondange (Moselle). Le fourgon, dont la signalisation lumineuse était activée, donc parfaitement visible, était positionné en voie de droite pour protéger un dépanneur intervenant sur un camion en panne. L'agent de la DIR Est n'étant pas à bord du fourgon au moment du choc, le drame a été évité de peu.

Le chauffeur du poids-lourd qui a percuté le fourgon a été immédiatement interpellé par les forces de l'ordre et présenté à la justice le lendemain.

Il a été condamné le 6 mars 2024 pour les faits de mise en danger de la vie d'autrui par manquement délibéré à une obligation de prudence ou de sécurité, conduite sous l'emprise d'un état alcoolique et défaut de maîtrise du véhicule. La peine prononcée est de 6 mois d'emprisonnement avec sursis, 2 ans d'interdiction de conduire un véhicule et 500 € d'amende.

A cette peine s'ajoutent 100 € de dommages et intérêts à verser à l'agent des routes dont la vie a été mise en danger par le comportement dangereux du chauffeur.

**La DIR Est rappelle aux automobilistes l'obligation
de respecter un corridor de sécurité en s'écartant suffisamment des
véhicules arrêtés en accotement .
Respectons les agents travaillant sur les routes !**

Contact presse :
Bureau Management et Communication
communication.dir-est@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 06 19 18 05 57 / 06 42 52 55 60